



Association 1901
Reconnue d'intérêt général



Cour des Musées - 9 boulevard du Général Leclerc - 42190 CHARLIEU



04 77 60 19 09



empc.charlieu@free.fr



<http://www.kananas.com/ecoledemusiquedupaysdecharlieubelmont/>



<https://facebook.com/ecolemusiquecharlieubelmont>

TARIFS 2020-2021

Adhésion à l'Association pour l'année : 35 €

L'EMPCB étant reconnue d'intérêt général, cette adhésion est déductible des impôts à hauteur de 66% : si vous êtes imposable, l'adhésion ne vous coûtera que 11,90 € pour l'année.

Rappel : 1 adhésion = 1 voix aux Assemblées Générales

Cotisations annuelles :

Enseignement	Communauté de Communes	Hors Communauté de Communes
Instrument ou Chant individuel + FM* ou CM*	420 €	555 €
Instrument ou Chant individuel + Atelier + FM ou CM (Cycle I)	470 €	615 €
Instrument ou Chant individuel + Atelier + FM ou Cm (Cycle II)	500 €	650 €
2 ^{ème} instrument	320 €	420 €
Éveil musical / FM seule / Culture musicale seule	100 €	120 €
Chorale adultes / enfants	100 €	120 €
Atelier seul (FM offerte)	210 €	220 €
2 ^{ème} atelier	100€	110€

Réduction pour un même foyer :

- 10 % pour le 2^{ème} inscrit
- 20% pour les suivants

Possibilités de paiement fractionné :

- par 3 chèques bancaires : les chèques seront déposés en octobre, janvier et avril. Les 3 chèques, remis à l'inscription, doivent être datés du jour de la signature (article L131 du Code monétaire et financier).
- par 10 prélèvements mensuels : merci de fournir la fiche Mandat SEPA remplie et un RIB

Chèques vacances acceptés.

Les Harmonies peuvent prendre en charge une partie des cotisations de leurs membres (se renseigner auprès des Harmonies municipales).

Vous pouvez également solliciter votre comité d'entreprise.

**FM (Formation musicale) *CM (Culture Musicale)*